

## Piscine à AIGREFEUILLE d'AUNIS

### Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours

#### P.O.S.S 2017

**Nom de l'établissement** : PISCINE AIGREFEUILLE

**Adresse** : Rue de la taillée 17290 Aigrefeuille d'Aunis

**Téléphone** : 05.46.27.51.70

**Propriétaire** : Communauté de Communes Aunis Sud

**Exploitant** : CdC Aunis Sud

Type P.A 3° Catégorie

### 1. Installation de l'équipement et matériel

Voir plan général

#### **A. IDENTIFICATION DU MATERIEL DE SECOURS DISPONIBLE**

1) Matériel de sauvetage

- Perches

2) Matériel de secourisme

- Lit
- 1 brancard rigide
- Colliers cervicaux
- 1 couverture de survie
- 1 aspirateur de mucosité manuel
- 1 nécessaire de premiers secours
- 1 plan dur + maintien tête
- 1 rince œil
- Attelle

3) Matériel de réanimation

- 1 bouteille de 5 litres d'oxygène d'une contenance de 1 000 litres avec manomètre et débitre (location chaque début de saison)
- 1 ballon auto-remplisseur avec valves et masques adaptés pour permettre une ventilation
- 1 défibrillateur automatique
- Canule de guedel

## B. IDENTIFICATION DES MOYENS DE COMMUNICATION

### 1) Communication interne

- Sifflet
- Talkie-walkie entre vestiaire caisse et maîtres-nageurs
- Alarme incendie (coup de poing)

### 2) Moyen de liaison avec les services publics

- Téléphone

## C. EPI

- Masque à cartouche
- Tablier pvc pour manipulation des produits dangereux
- Gants

## 2. Fonctionnement général de l'établissement

### A. PERIODE D'OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT

- Ouverture saisonnière juin à fin septembre

### B. HORAIRES ET JOURS D'OUVERTURE AU PUBLIC

#### ✓ **Mi-juin à la fin juin (pendant la période scolaire)**

Lundi de 17h à 19h

Mercredi et samedi de 15h à 19h

#### ✓ **Juillet à Août (période estivale)**

Mardi au vendredi de 10h à 12h et de 15h à 19h

Lundi, Samedi et dimanche de 15h à 19h

Fermé lundi matin (technique)

#### ✓ **Début septembre à la mi-septembre**

Lundi de 17h à 19h

Mercredi et samedi de 15h à 19h

**L'évacuation des bassins sera signalée par l'équipe des maîtres-nageurs ¼ d'heure avant la fermeture de l'établissement.**

**« La Communauté de Communes Aunis Sud se réserve le droit de fermer l'établissement (ou un bassin) en cas d'absence d'un maître-nageur, de mauvaises conditions météorologiques, de compétitions par un club pour des activités aquatiques ou problèmes techniques. »**

### C. HORAIRES D'OUVERTURE AUX SCOLAIRES

Les écoles, les collèges et lycées s'engagent à signer et à respecter le P.O.S.S et transmettre les informations aux parents accompagnateurs

#### ✓ Juin et septembre

	<b>MATIN</b>	<b>APRES MIDI</b>
	COLLEGE + PRIMAIRE	COLLEGE + PRIMAIRE
LUNDI	8H30- 12H00	13H45 - 17H00
MARDI	8H30 -12H00	13H45 - 17H00
MERCREDI	8H30- 12H00	
JEUDI	8H30 -12H00	13H45 - 17H00
VENDREDI	8H30 -12H00	13H45 - 17H00

### D. ASSOCIATIONS POUR ACTIVITES AQUATIQUES

Le club s'engage à signer et à respecter le P.O.S.S et la convention.

\*L'encadrement et la sécurité sont sous la responsabilité des présidents de club qui conventionnent avec la CdC Aunis Sud pour l'utilisation des bassins. La sécurité sera assurée par le personnel du club, qui devra impérativement être titulaire au minimum d'un Brevet National de Sauveteur Surveillant Aquatique (BNSSA) conformément à la loi du 16 juillet 1984.

Les copies des diplômes devront être envoyées à la CdC Aunis Sud pour contrôle.

En cas d'activité spécifique, le club devra respecter la réglementation en vigueur concernant l'activité dispensée.

- Accès au moyen de communication extérieur (téléphone)
- Accès au matériel de secourisme ainsi qu'au matériel de réanimation

#### **Horaires : Nautic Club Aigrefeuillais A vérifier avec le club**

##### ✓ juin

- Mardi, jeudi et vendredi de 17h30 à 19h30 = entraînements
- Mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 19h30 à 20h30 = ballet nautic, waterpolo...

##### ✓ Juillet et août

- Mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 13h30 à 15h00
- Mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 19h30 à 20h30 = ballet nautic, waterpolo...

### E. FREQUENTATION

- FMI (Fréquentation Maximale Instantanée) déterminée par le maître d'ouvrage en référence au décret n°81-324 du 07.04.1981 article 8. « 450 baigneurs ».
- Maximale journalière : 301 à 700 personnes
- Nombre d'entrées à l'année : environ 20 000 personnes
- Moment prévisible de forte influence : tous les jours de 16h à 18h

### 3. Organisation de la surveillance, de la sécurité

#### A. PERSONNEL DE SURVEILLANCE PRESENT PENDANT LES HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

	MATIN	APRES MIDI
Juin et septembre	2 MNS	2 MNS
Juillet et août	2 MNS Ou 1 MNS et 1 BNSSA	2 MNS et 1 BNSSA Ou 1 MNS et 2 BNSSA

#### B. PERSONNEL DE SURVEILLANCE PRESENT PENDANT LES HEURES D'OUVERTURE AUX SCOLAIRES

	MATIN COLLEGE + PRIMAIRE	APRES MIDI COLLEGE + PRIMAIRE
Juin et septembre	2 MNS	2 MNS

#### C. POSTES ET ZONES DE SURVEILLANCE

Voir croquis

#### D. AUTRES PERSONNELS PRESENT DANS L'ETABLISSEMENT (UNIQUEMENT SUR LES CRENEAUX OUVERTS AU PUBLIC)

- Agent de caisse
- Vestiairiste/agent d'entretien

Autre personnel présent dans l'établissement (uniquement sur les créneaux fermés au public)

- Agent d'entretien
- Agents des services techniques de la CdC

#### E. ORGANISATION INTERNE

- En début de journée, le personnel d'accueil contacte par talkie walkie le personnel de surveillance avant de faire entrer les usagers dans les vestiaires. Conformément à l'article D322-13 du Code du Sport, les BNSSA assurent la surveillance des bassins en présence d'au minimum 1 MNS.
- En cas d'absence de courte durée d'un MNS, celui-ci doit le signaler au second MNS qui devra adapter son poste de surveillance le temps de son absence.
- Durant les heures d'ouverture, les bassins sont surveillés de façon constante. Des rotations sont mises en place afin que les surveillants changent régulièrement de poste de surveillance.
- En fin de journée, le personnel annonce au micro la fermeture et l'évacuation des bassins.
- Tandis qu'une surveillance des bassins est maintenue, un ou deux agents s'assurent que l'ensemble des usagers quittent les bassins, plages, espaces verts et regagnent les vestiaires. Un agent de surveillance reste ensuite présent sur les plages afin d'éviter tout retour vers les bassins.

#### 4. Organisation interne en cas d'accident

Exercice sauvetage 1 fois par an avec l'ensemble du personnel au minimum.

Exercice d'évacuation incendie avec les scolaires 1 fois par an au minimum.

##### A. SURVEILLANCE PUBLIC

Conduite à tenir en cas d'accident avec **2 sauveteurs. Noyades et lésions corporelles**

caissière	vestiairiste	Sauveteur 1	Sauveteur 2
		Voit et va chercher la victime	Amène le matériel de secours, le défibrillateur et fait évacuer le bassin
		Prépare l'oxygénothérapie et prend connaissance du bilan	Fait le bilan (conscience, ventilation, circulation)
Ouvre la grille centrale stoppe l'accès à l'établissement et guide les secours sur le lieu de l'intervention		Prévient les secours et la caissière (talkie ou témoin)	
	Stoppe l'accès aux bassins et surveille dans les vestiaires	Retourne auprès de la victime et assiste son partenaire aux gestes de secours	Pratique les gestes de secours

Conduite à tenir en cas d'accident avec **3 sauveteurs. Noyades et lésions corporelles**

caissière	vestiairiste	Sauveteur 1	Sauveteur 2	Sauveteur 3
		Voit et va chercher la victime	Amène le matériel de secours, le défibrillateur et fait évacuer le bassin	Fait évacuer les bassins
		Fait le bilan (conscience, ventilation, circulation)	Prépare le matériel	Prépare le matériel
Ouvre la grille centrale stoppe l'accès à l'établissement et guide les secours sur le lieu de l'intervention		Prévient les secours et la caissière (talkie ou témoin)	Pratique les gestes de secours	Pratique les gestes de secours
	Stoppe l'accès aux bassins et surveille dans les vestiaires	Reprend la surveillance pour éviter le sur accident et éloigne les curieux		

## B. SURVEILLANCE SCOLAIRE

Conduite à tenir en cas d'accident avec 2 maîtres-nageurs + enseignant. **Noyades et lésions corporelles**

enseignant	MNS 1	MNS 2
Fait sortir les enfants des bassins	Voit et va chercher la victime	Amène le matériel de secours et le défibrillateur. Demande à l'enseignant de faire sortir les enfants de l'eau
Regroupe les enfants dans les vestiaires, les compte et stoppe l'accès aux bassins	Prépare l'oxygénothérapie et prend connaissance du bilan	Fait le bilan
	Prévient les secours et demande à un témoin d'attendre les secours à la grille afin de les guider sur le lieu d'intervention	
	Retourne auprès de la victime et assiste MNS 2 aux gestes de secours	Pratique les gestes de premiers secours

## C. SURVEILLANCE ASSOCIATION

MEMBRE 1	MEMBRE 2	MEMBRE 3
Voit et va chercher la victime	Amène le matériel de secours et le défibrillateur. Demande à membre 3 de faire sortir les adhérents de l'eau	Fait sortir les adhérents des bassins
Prépare l'oxygénothérapie et prend connaissance du bilan	Fait le bilan	
Prévient les secours et demande à un témoin d'attendre les secours à la grille afin de les guider sur le lieu d'intervention		
Retourne auprès de la victime et assiste membre 2 aux gestes de secours	Pratique les gestes de premiers secours	

Etablir liste des accompagnateurs responsables de la sécurité durant le temps d'activité, nom et diplôme (et mettre en œuvre une situation de sauvetage) à remettre le plus tôt possible au chef de bassin.

#### **D. RISQUE CHIMIQUE**

- Faire évacuer les bassins, bilan et ampleur du sinistre
- Alerter les secours
- Diriger le public vers les issues de secours (en tenant compte de l'endroit du sinistre et de la direction du vent)
- Prévenir l'agent de caisse qui devra évacuer le public et interdire l'accès aux bassins. L'agent de caisse devra stopper les entrées, ouvrir les grilles et guider les secours
- Soustraire la victime du danger en prenant les précautions d'usage (gants, masque...)
- Effectuer les premiers gestes de secours
- Couper les énergies (électricité, gaz)

Suivant le cas :

- Ouvrir les vasisas et portes pour aérer
- Isoler la zone contaminée pour éviter la propagation des émanations toxiques

#### **E. RISQUE INCENDIE**

- Evacuer les bassins
- Diriger le public vers les issues de secours (en tenant compte de l'endroit du sinistre et de la direction du vent)
- Prévenir le vestiairiste qui devra empêcher l'accès aux bassins. La caissière devra stopper les entrées, ouvrir les grilles et guider les secours
- Soustraire la victime du feu si besoin et appliquer les gestes de 1° secours
- Bilan et ampleur du sinistre
- Alerter les secours
- Couper les énergies (électricité, gaz)
- Tenter de circonscrire le feu à l'aide d'un moyen approprié, sans mettre sa vie en danger
- Isoler la zone d'incendie pour éviter la propagation du feu

#### **F. ALERTE A LA BOMBE**

- Relever tous les indices susceptibles d'identifier le correspondant
- Alerter les secours
- Faire évacuer les bassins (vers le parking à une distance de 100 mètres minimum)
- Prévenir l'agent de caisse qui devra évacuer le public (vers la sortie coté parking, 100 mètres)
- L'agent de caisse devra stopper les entrées et faire respecter la zone de sécurité

#### **G. BAGARRE – NON RESPECT DU REGLEMENT**

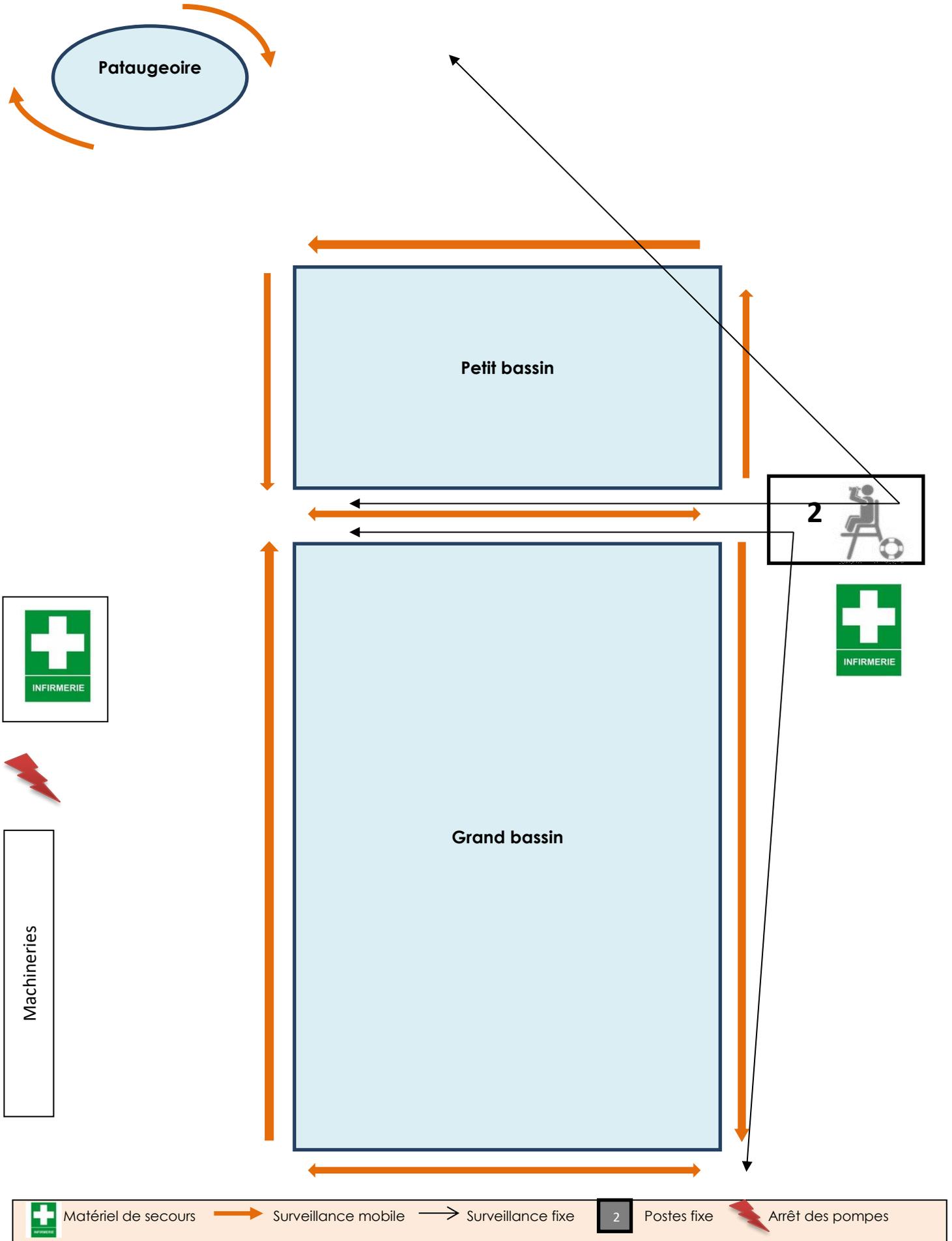
- Faire évacuer un bassin afin de libérer un maître-nageur
- Prendre connaissance de la situation. Si nécessaire, prévenir la police ainsi que la caissière qui devra les guider sur les lieux de l'incident
- Essayer de calmer les protagonistes
- Eloigner les curieux
- Ne pas intervenir physiquement sauf si votre sécurité en dépend ou en cas de force majeure

#### **H. SOINS SANS GRAVITES**

- Apprécier le degré de gravité
- Diriger la victime vers le vestiaire accompagnée d'une tierce personne ou faire évacuer un bassin afin de prodiguer les soins



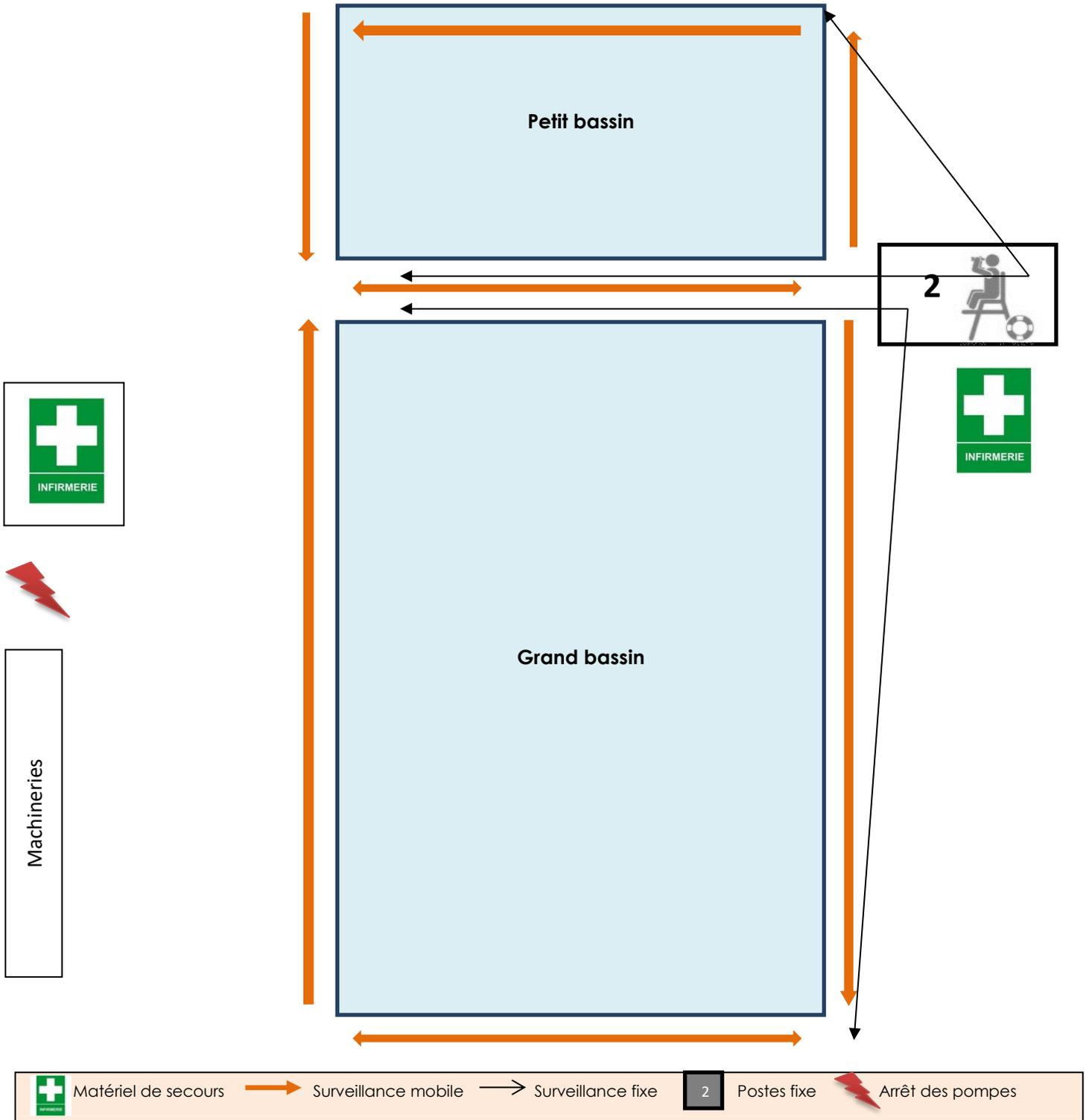
**2 sauveteurs**



# Postes et zones de surveillance – Scolaire

## Piscine Aigrefeuille

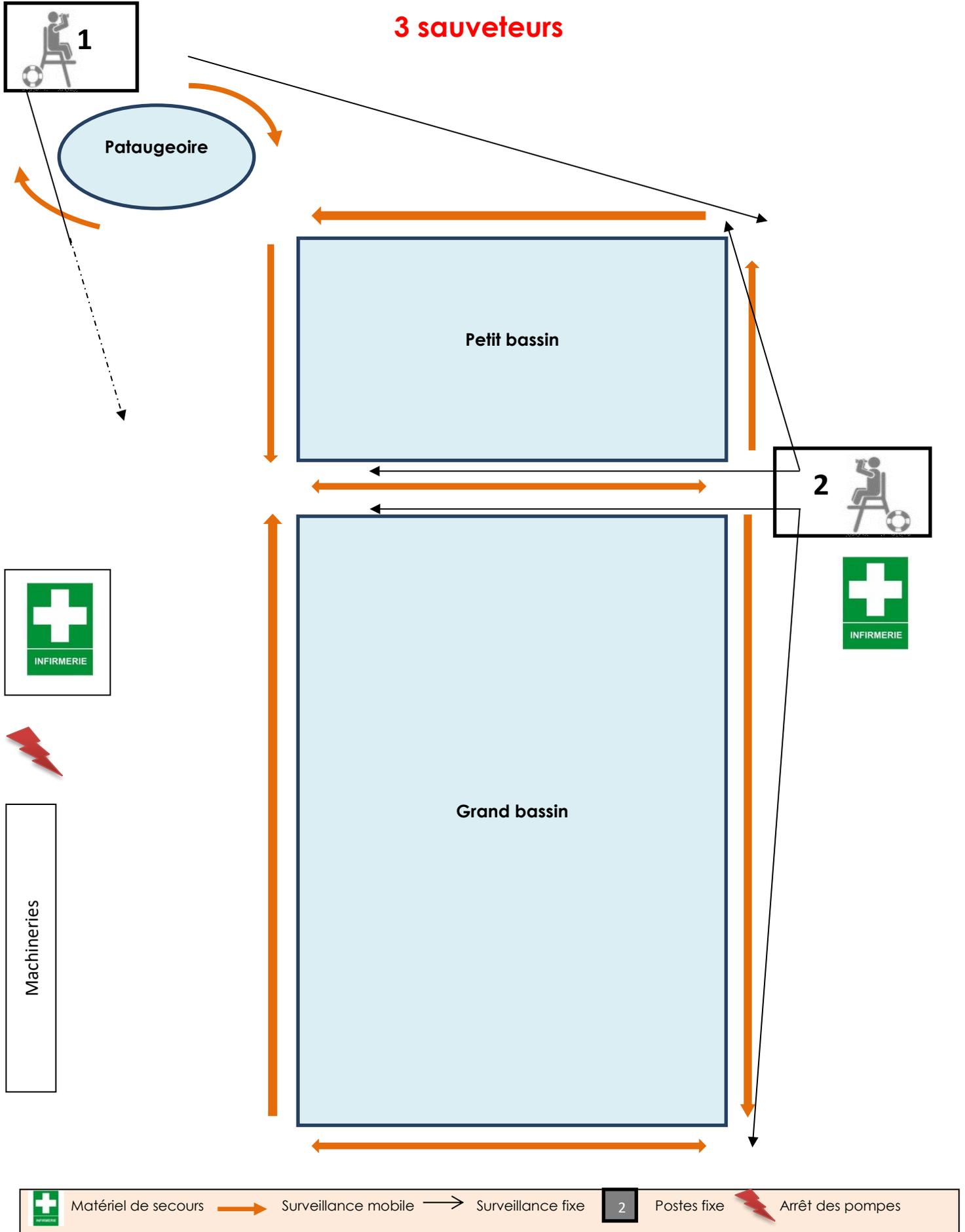
**2 sauveteurs**



# Postes et zones de surveillance – Scolaire et Public

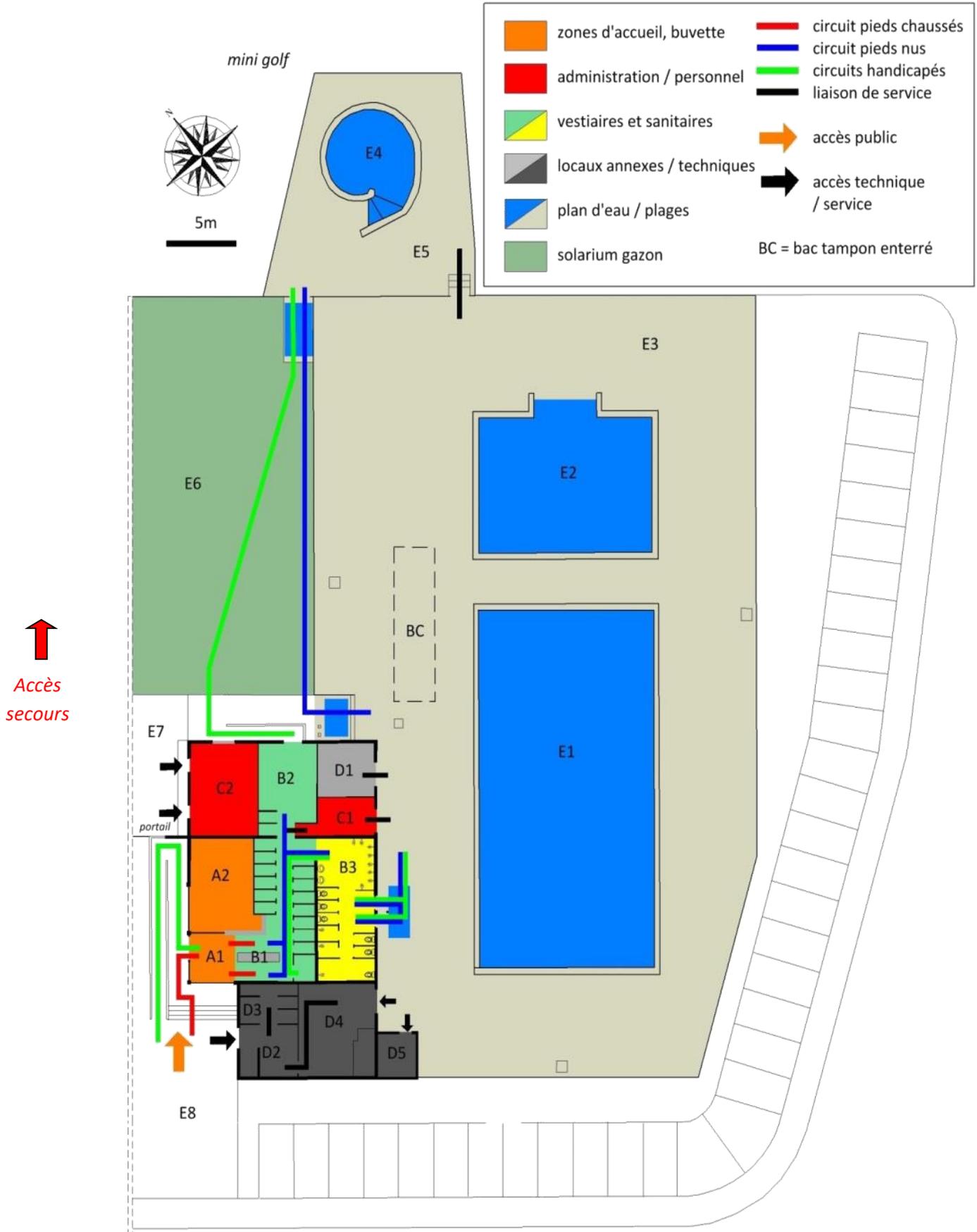
## Piscine Aigrefeuille

**3 sauveteurs**



# Plan de circulation général

## Piscine Aigrefeuille



# Consignes à respecter dans le cadre du plan Vigipirate

En raison de la menace terroriste, le niveau de vigilance des forces de sécurité intérieure et de l'armée est renforcé en France



**VIGIPIRATE**

Nous faisons appel au sens civique et à la vigilance de chacun

Signalez tout comportement suspect au **17**

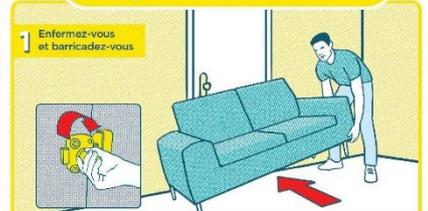
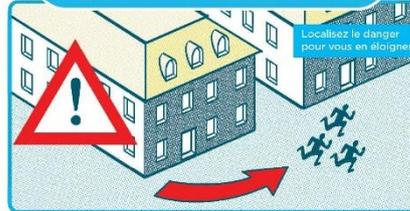
En cas d'urgence, composez l'un des numéros suivants **15, 18 ou 112**

effluce, Beauvais |  |  /ministere:atbrucur

## RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

### 1/ S'ÉCHAPPER si c'est impossible 2/ SE CACHER



### 3/ ALERTE

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



### VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
  - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
  - Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
    - Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place\_Beauvau et @gouvernementfr



Pour en savoir plus : [www.encasdattaque.gov.fr](http://www.encasdattaque.gov.fr)

